Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

FL HKZ 20 COLLE CYANO 20g
Art.: 108900

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:
Colle instantanée cyanoacrylate

Utilisations déconseillées:
Il n'existe pour l'instant aucune information à ce sujet.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Berner s.a.r.l., ZI Les Manteaux, F-89331 Saint-Julien-du-Sault Cedex
Téléphone +33 38 69 94 400, Télécopieur +33 38 69 94 444
contact@berner.fr www.berner.fr

Importateur UE cf. section 16 de cette fiche de données de sécurité

Le courriel de la personne compétente: info@chemical-check.de, k.schnurbusch@chemical-check.de

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Service d'information pour les symptômes d'intoxication:

Numéro de téléphone d'appel d'urgence de la société:
Tél.: +49 (0) 700 / 24 112 112 (BRC)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Non déterminé

2.1.2 Classification selon les Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE (y compris les amendements).

Xi, Irritant, R36/37/38

2.2 Éléments d'étiquetage

2.2.1 Étiquetage selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Non déterminé

2.2.2 Étiquetage selon les Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE (y compris les amendements).

Symboles: Xi
Indications de danger:
Irritant
Les phrases R:
36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
Les phrases S:
23 Ne pas respirer les vapeurs.
24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
37 Porter des gants appropriés.
Suppléments:
Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.

2.3 Autres dangers

Le mélange ne contient pas une substance vPvB (vPvB = very persistent, very bioaccumulative).
Le mélange ne contient pas une substance PBT (PBT = persistent, bioaccumulative, toxic).

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substance

n.a.

3.2 Mélange

2-cyanoacrylate d'éthyle	
Numéro d'enregistrement (ECHA)	-
Index	607-236-00-9
EINECS, ELINCS	230-391-5
CAS	CAS 7085-85-0
Quantité en %	80-100
Symboles	Xi
Les phrases R	36/37/38
Catégories de classification / Indications de danger	Irritant
Classe de danger/Catégorie de danger	**Mention de danger**
Eye Irrit./2 STOT SE/3 Skin Irrit./2	H319 H335 H315

Texte des phrases R / H et des sigles de classification (GHS/CLP) cf. section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Inhalation

Eloigner la victime de la zone dangereuse.
Transporter la victime à l'air frais et selon les symptômes, consulter le médecin.
En cas d'évanouissement, placer le sujet sur le côté en stabilisant la position, et consulter un médecin.

Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements sales et imbibés, les laver en profondeur à grande eau et avec du savon, appeler immédiatement un médecin, tenir la fiche de données à disposition.
Lorsque la peau est collée:
Ne pas essayer de séparer de force les zones de l'épiderme collées.

Contact avec les yeux

Rincer abondamment à l'eau pendant quelques minutes, consulter immédiatement le médecin. Préparer la fiche des données.
Protéger l'œil non blessé.

Ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.
Ne pas provoquer de vomissement.
Consulter immédiatement le médecin, préparer la fiche de données.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Cf. également section 11. et/ou 4.1.
Peuvent apparaître:
Réaction allergique possible.
Suffocation (dyspnée)
Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
Larmes
Lésion de la cornée.
Dermatite (inflammation de la peau)

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

n.e.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

CO_2
Jet d'eau pulvérisé
Poudre d'extinction
Mousse résistant aux alcools
Refroidir les récipients en danger avec de l'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie peuvent se former:
Danger d'éclatement en cas d'échauffement
Oxydes de carbone

Oxydes d'azote
Produits de pyrolyse toxiques.
Possible par traces:
Gaz de cyanure d'hydrogène

5.3 Conseils aux pompiers

Appareils respiratoires autonomes.
Selon l'étendue de l'incendie
Le cas échéant vêtement de protection complet
Eliminer l'eau d'extinction contaminée conformément aux prescriptions locales en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation suffisante.
Eviter tout contact avec la peau et les yeux ainsi que l'inhalation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de fuite importante, colmater.
Ne pas jeter les résidus à l'égout.
Eviter la contamination des eaux de surface et des eaux souterraines ainsi que du sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir à l'aide d'un produit absorbant pour liquide (par ex. liant universel) et éliminer conformément à la section 13.
Rincer abondamment les résidus à l'eau.

6.4 Référence à d'autres sections

Equipement de protection individuelle cf. section 8 et consignes d'élimination cf. section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

Outre les informations fournies dans cette section, des informations pertinentes peuvent également figurer à la section 8. et 6.1.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne ventilation des lieux.
Eviter d'inhaler les vapeurs.
Tenir à l'écart des sources d'ignition - Défense de fumer.
Eviter tout contact avec la peau et les yeux.
Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
Observer les indications sur l'étiquette et la notice d'utilisation.
Appliquer les modes de fonctionnement selon le mode d'emploi.
Lors du traitement:
L'humidité atmosphérique devrait être élevée à 50 - 60 % au moins de l'humidité relative de l'air.
Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Retirer les vêtements et les équipements de protection individuelle contaminés avant de pénétrer dans les zones de restauration.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Ne pas stocker le produit dans les couloirs ou dans les escaliers.
Ne stocker le produit que dans son emballage d'origine et fermé.
Ne pas stocker avec des alcalis.
Ne pas stocker avec des acides.
Ne pas stocker en même temps que des agents d'oxydation.

Conteneurs appropriés:
PE
A protéger contre l'humidité et stocker fermé.
Stocker dans un endroit bien ventilé.
A protéger contre les rayons solaires et contre l'action de la chaleur.
Conserver au frais
Ne stocker qu'à une température de 2°C à 8°C.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Il n'existe pour l'instant aucune information à ce sujet.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Désignation chimique	2-cyanoacrylate d'éthyle	Quantité en %:80-100
VME: 0,2 ppm (ACGIH)	VLE: ---	VNJD: ---
IBE: ---	Autres informations: ---	

VME = Valeurs limites de moyenne d'exposition, a = fraction alvéolaire, t = fraction thoracique (France). // I/R = fraction inhalable/respirable, V = Vapeur et Aerosol, IFV = Fraction inhalable et vapeur, F = fibres respirable (long = >5µm, aspect ratio >= 3:1), T = fraction thoracique (ACGIH, E.U.A.). // E/A = fraction inhalable/alvéolaire (AGW (TRGS 900), Allemagne). | VLCT (ou VLE) = Valeurs limites court terme (France). // 1-8 et (I ou II) = Factor et catégorie de AGW pour les limitations d'exposition à court terme (TRGS 900, Allemagne). | VNJD = Valeur à ne jamais dépasser (France). // TLV-C = Threshold Limit Value - Ceiling limit (ACGIH, E.U.A.). | IBE = Indicateurs biologiques d'exposition (France). ACGIH-BEI = "Biological Exposure Indices" de l'ACGIH (États-Unis d'Amérique). BGW = "Biologischer Grenzwert" (Valeurs limites biologique) (TRGS 903, Allemagne). Prélèvement: B = Sang, Hb = Hémoglobine, E = Erythrocytes (globules rouges), P = Plasma, S = Sérum, U = Urine, EA = end-exhaled air (air expiré en fin d´expiration). Période de prélèvement: a = Aucune restriction / non critique, b = en fin de travail posté, c = après une semaine de travail, d = au bout d´une semaine de travail posté, e = avant le dernier service d´une semaine de travail, f = pendant l´équipe de travail, g = avant le début du poste. |

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne aération. Ceci peut être obtenu par une aspiration locale ou une évacuation générale de l'air.
Si cela ne suffit pas pour maintenir la concentration à un niveau inférieur aux valeurs maxi autorisées sur les lieux de travail (VME, TLV, AGW), il convient de porter une protection respiratoire appropriée.
Valide uniquement quand des valeurs limites d'exposition sont ici indiquées.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Retirer les vêtements et les équipements de protection individuelle contaminés avant de pénétrer dans les zones de restauration.

Protection des yeux/du visage:

Lunettes protectrices hermétiques avec protections latérales (EN 166).

Protection de la peau - Protection des mains:
Gants protecteurs résistant aux produits chimiques (EN 374).
Recommandé
Gants de protection en PE préformé (EN 374).
Gants de protection en Viton (EN 374)
Polypropylène
Epaisseur de couche minimale en mm:
0,2
Durée de perméation (délai d'irruption) en minutes:
> 60
Crème protectrice pour les mains recommandée.
Matériau non adapté:
Gants de protection en latex (EN 374).
Gants protecteurs en PVC (EN 374)

Protection de la peau - Divers:
Vêtement de protection (p. ex. gants de sécurité EN ISO 20345, vêtement de protection à manches longues)

Protection respiratoire:
Normalement pas nécessaire.
En cas de dépassement de la VME, TLV(ACGIH) ou AGW.
Masque respiratoire protecteur filtre A (EN 14387), code couleur marron

Risques thermiques:
Le cas échéant, on en trouvera dans les différentes mesures de sécurité (protection des yeux/du visage, protection de la peau, protection respiratoire).

Information supplémentaire relative à la protection des mains - Aucun essai n'a été effectué.
Pour les mélanges, e choix a été effectué en toute bonne foi et en fonction des informations concernant les composants.
La sélection des substances a été faite à partir des indications fournies par les fabricants de gants.
Le choix définitif du matériau des gants doit être effectué en tenant compte de la durée de résistance à la rupture, des taux de perméation et de la dégradation.
Le choix des gants appropriés ne dépend pas uniquement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité, laquelle diffère d'un fabricant à l'autre.
Pour les mélanges, la résistance du matériau composant les gants n'est pas prévisible et doit donc être vérifiée avant l'utilisation.
Consulter le fabricant de gants de protection pour apprendre la durée exacte de résistance au perçage et respecter cette indication.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement
Il n'existe pour l'instant aucune information à ce sujet.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique:	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Mordant
Seuil olfactif:	Non déterminé

Valeur pH:	~6-7
Point de fusion/point de congélation:	~-30 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	>150 °C
Point d'éclair:	>85 °C
Taux d'évaporation:	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz):	Non déterminé
Limite inférieure d'explosivité:	n.a.
Limite supérieure d'explosivité:	n.a.
Pression de vapeur:	~0,04 mmHG (25°C)
Densité de vapeur (air = 1):	Non déterminé
Densité:	1,06 g/ml
Masse volumique apparente:	Non déterminé
Solubilité(s):	Non déterminé
Hydrosolubilité:	Insoluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé
Température d'auto-inflammabilité:	Non déterminé
Température de décomposition:	Non déterminé
Viscosité:	20 mPas (25°C)
Propriétés explosives:	Non déterminé
Propriétés comburantes:	Non

9.2 Autres informations

Miscibilité:	Non déterminé
Liposolubilité / solvant:	Non déterminé
Conductivité:	Non déterminé
Tension superficielle:	Non déterminé
Teneur en solvants:	Non déterminé

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité
Cf. également sous-sections 10.4 à 10.6.
Le produit n'a pas été contrôlé.

10.2 Stabilité chimique
Cf. également sous-sections 10.4 à 10.6.
Stable en cas de stockage et de manipulation appropriés.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Cf. également sous-sections 10.4 à 10.6.
Pas de dissociation en cas d'utilisation conforme.

10.4 Conditions à éviter
Cf. également section 7.
A protéger contre l'humidité.
Echauffement, proximité de flammes ou de toute source d'ignition.

10.5 Matières incompatibles
Cf. également section 7.
Ne pas mettre en contact avec l'eau.
Polymérisation possible
Réaction violente avec:
Eau
Bases
Acides
Agents d'oxydation

Amines
Alcools

10.6 Produits de décomposition dangereux

Cf. également sous-sections 10.4 à 10.6.
Cf. également section 5.3.
Décomposition exclue lors d'un usage conforme.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Classification selon la procédure de calcul.

FL HKZ 20 COLLE CYANO 20g
Art.: 108900

Toxicité / Effet	Résultat	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité aiguë, orale:				---		n.d.
Toxicité aiguë, dermique:				---		n.d.
Toxicité aiguë, inhalative:				---		n.d.
Corrosion cutanée/irritation cutanée:				---		n.d.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:				---		n.d.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:				---		n.d.
Mutagénicité sur les cellules germinales:				---		n.d.
Cancérogénicité:				---		n.d.
Toxicité pour la reproduction:				---		n.d.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (STOT-SE):				---		n.d.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (STOT-RE):				---		n.d.
Danger par aspiration:				---		n.d.
Irritation voies respiratoires:				---		n.d.
Toxicité à dose répétée:				---		n.d.
Symptômes:				---		n.d.

2-cyanoacrylate d'éthyle

Toxicité / Effet	Résultat	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque

Symptômes:				---		suffocation (dyspnée), toux, irritation des muqueuses, larmes

SECTION 12: Informations écologiques

Selon la formule, ne contient pas d'AOX.

FL HKZ 20 COLLE CYANO 20g Art.: 108900							
Toxicité / Effet	**Résultat**	**Temps**	**Valeur**	**Unité**	**Organisme**	**Méthode d'essai**	**Remarque**
Toxicité poissons:							n.d.
Toxicité daphnies:							n.d.
Toxicité algues:							n.d.
Persistance et dégradabilité:							n.d.
Potentiel de bioaccumulation:							n.d.
Mobilité dans le sol:							n.d.
Résultats des évaluations PBT et vPvB:							n.d.
Autres effets néfastes:							n.d.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Pour la substance / le mélange / les résidus

Numéro de la clé de déchets CE:
Les codes déchets indiqués ci-dessous sont cités à titre indicatif, et se basent sur l'utilisation prévue pour ce
produit. En cas d'utilisation spéciale et dans le cadre des possibilités d'élimination des déchets de la part de l'utilisateur, d'autres codes déchets peuvent éventuellement être assignés aux produits. (2001/118/CE, 2001/119/CE, 2001/573/CE)
08 04 09 déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
Recommandation:
Par exemple, installation d'incinération appropriée.
Par exemple, déposer dans une décharge appropriée.

Concernant les emballages contaminés

Respecter les prescriptions administratives locales
Vider entièrement le récipient.
Les emballages non contaminés ne peuvent pas être réutilisés.
Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés doivent être éliminés tout comme la substance.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II
Révisé le / Version : 25.02.2011 / 0005
Remplace la version du / la version : 19.01.2011 / 0004
Valable à partir de : 25.02.2011
Date d'impression PDF : 28.02.2011
FL HKZ 20 COLLE CYANO 20g Art.: 108900

Informations générales

Numéro ONU: 3334

Transport par route / transport ferroviaire (ADR/RID)

Nom d'expédition des Nations unies:
UN 3334 NON SOUMIS À L'ADR
Classe(s) de danger pour le transport:
Groupe d'emballage: n.a.
Code de classification: n.a.
LQ (ADR 2011): n.a.
LQ (ADR 2009): n.a.
Dangers pour l'environnement: Non applicable
Codes de restriction en tunnels:

Transport par navire de mer (IMDG-Code)

Nom d'expédition des Nations unies:
Classe(s) de danger pour le transport: n.a.
Groupe d'emballage: n.a.
EmS: --
Polluant marin (Marine Pollutant): n.a.
Dangers pour l'environnement: Non applicable

Transport aérien (IATA)

Nom d'expédition des Nations unies:
Aviation regulated liquid, n.o.s. (CYANOACRYLATE ESTER)
Classe(s) de danger pour le transport: 9
Groupe d'emballage: III
Dangers pour l'environnement: Non applicable

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Les personnes impliquées dans le transport de marchandises dangereuses doivent avoir reçu une formation.
Toutes les personnes chargées du transport doivent se tenir aux directives concernant la sécurisation.
Il convient de prendre des mesures préventives afin d'éviter tout dommage.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Sans objet, du fait que la cargaison est constituée de marchandises emballées et non de marchandises en vrac.

Indications supplémentaires:

Le numéro d'identification du danger ainsi que la codification de l'emballage sont disponibles sur demande

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classification et étiquetage cf. section 2.
Respecter les limitations: Oui
Observer la loi sur la protection des jeunes travailleurs (prescription allemande).
Règlement (CE) n° 1907/2006, annexe XVII.
VOC 1999/13/EC 0%

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Il n'existe pour l'instant aucune information à ce sujet.

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II
Révisé le / Version : 25.02.2011 / 0005
Remplace la version du / la version : 19.01.2011 / 0004
Valable à partir de : 25.02.2011
Date d'impression PDF : 28.02.2011
FL HKZ 20 COLLE CYANO 20g Art.: 108900

SECTION 16: Autres informations

Ces indications se rapportent au produit prêt à être livré
Sections modifiées: 14
Les phrases suivantes correspondent aux phrases R / H et aux sigles de classification (GHS/CLP) en toutes lettres des composants (cités en section 3).
36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Eye Irrit.-Irritation oculaire
STOT SE-Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un. - Irritation des voies respiratoires
Skin Irrit.-Irritation cutanée

Albert Berner Deutschland GmbH
Bernerstrasse 4
D - 74653 Künzelsau
Tel +49 79 40 12 10
Fax +49 79 40 12 13 00
info@berner.de
www.berner.de

Berner Gesellschaft m.b.H.
Industriezeile 36
A - 5280 Braunau / Inn
Tel +43 77 22 800 508
Fax +43 77 22 800 184
berner@berner.co.at
www.berner.co.at

Berner Belgien NV/SA
Bernerstraat 1
B - 3620 Lanaken
Tel +31 45 533 93 133(8.00h-16.00h)
Tel +31 6 290 27 464 (16.00h-8.00h)
Fax +31 455 33 92 43
info@berner.be
www.berner.be

Montagetechnik Berner AG
Kägenstraße 8
CH - 4153 Reinach / Bl. 1
Tel +41 61 71 59 222
Fax +41 61 71 59 333
berner-ag@berner-ag.ch
www.berner-ag.ch

Berner spol. s r.o.
Jinonická 80
CZ - 158 00 Praha 5
Tel +420 225 390 666
Fax +420 225 390 660
berner@berner.cz
www.berner.cz

Berner Montaje y Fijación, S.L.
P.I. "La Rosa VI"
C/Albert Berner, 2
E - 18330 Chauchina-Granada-España
Tel +34 90 21 03 504
Fax +34 90 21 13 190
berner-spain@berner.es
www.berner.es

Berner Kft.
Táblás u. 34
H - 1097 Budapest
Tel +36 (1) 347 1059
Fax +36 (1) 347 1045
info@berner.hu
www.berner.hu

Berner S.p.A.
Via dell 'Elettronica 15
I - 37139 Verona
Tel +39 04 58 67 01 11
Fax +39 04 58 67 01 34
info@berner.it
www.berner.it

Berner Succ. Luxembourg
105, Rue des Bruyères
L - 1274 Howald
Tel +31 45 533 93 133 (8.00h-16.00h)
Tel +31 6 290 27 464 (16.00h-8.00h)
Fax +31 455 33 92 43
info@berner.lu
www.berner.lu

Berner AS
Kirkeveien 185
N - 1384 Asker
Tel +47 66 76 55 80
Fax +47 66 76 55 81
info@berner.no
www.berner.no

Berner,Lda
Av. Amália Rodrigues,3510
Manique de Baixo
P - 2785-738 São Domingos de Rana
Tel ++351 21 448 90 60
Fax ++351 21 448 90 69
marketing.pt@berner.pt
www.berner.pt

Berner Polska Sp. Z.o.o.
Al. Gen. T. Bora-Komorowskiego 25a
PL - 31-476 Kraków
Tel +48 12 297 62 40
Fax +48 12 297 62 02
office@berner.pl
www.berner.pl

Albert Berner Montageteknik AB
Kumla Gårdsväg 18
S - 14563 Norsborg
Tel +46 85 78 77 800
Fax +46 85 78 77 805
info@berner.se
www.berner.se

Berner SK
Berner s r.o.
Jesenského 1
SK - 962 12 Detva
Tel (+421) 45 5410 245
Fax (+421) 45 5410 255
berner@berner.sk
www.berner.sk

UAB Albert Berner
Þirmûnø 66
LT - 09131 Vilnius
Tel +370-5-2104355
Fax +370-5-2350020
info@berner.lt
www.berner.lt

Berner Pultti Oy
Volttikatu 6
FI - 70700 Kuopio
Tel +358-207-590 220
Fax +358-207-590 221
kuopio@berner-pultti.com
www.berner-pultti.com

Mitras d.o.o
Brdnikova ulica 34e
SL-1000 Ljubljana
Tel +386-1-256-62-46
Fax +386-1-256-62-45
mitras@siol.com

BERNER d.o.o
CPM Savìca Œanci
Trgovaæka 2
HR - 10000 Zagreb
Tel +38512 499 470
Fax +38512 499 480
e-mail: safetydata-hr@berner.co.at

Albert Berner srl
Str. Vrancei Nr. 51 - 55
RO - 310315 Arad
Tel +40 257 212291
Fax +40 257 250460
office@berner-romania.ro
www.berner-romania.ro

Berner A/S
Stenholm 2
DK - 9400 Nørresundby
Tel +45 99 36 15 00
Fax +45 98 19 24 14
info@berner.dk
www.berner.dk

Berner Endüstriyel Ürünler Sanayi ve Ticaret A.Þ.
Ferhatpaþa Mah. G 7 Sok. 31/2
TR - 34858 Kartal-Samandýra / ÝSTANBUL
Tel +90 (0) 216-4713077
Fax +90 (0) 216-4719625
info@berner.com.tr
www.berner.com.tr

Berner s.a.r.l.
ZI Les Manteaux
F - 89331 Saint-Julien-du-Sault Cedex
Tel +33 38 69 94 400
Fax +33 38 69 94 444
contact@berner.fr
www.berner.fr

SIA Albert Berner
Liliju iela 20
LV - 2167 Mârupe (Riga)
Tel +371 7840007
Fax +371 7840008
info@berner.lv
www.berner.lv

Berner Produkten b.v.
Vogelzankweg 175
NL - 6374 AC Landgraaf
+31 45 53 39 133 (8.00h-16.00h)
+31 6 290 27 464 (16.00h-8.00h)
info@berner.nl
www.berner.nl

(c) COPYRIGHT 1987 - 2050
ALL RIGHTS RESERVED

Légendes:

n.a. = n'est pas applicable / n.v., k.D.v. = n.d. = n'est pas disponible / n.g. = n.e. = n'est pas examiné
VME = Valeurs limites de moyenne d'exposition (France) / VLE = Valeurs limites d'exposition à court terme (France)
TLV-ACGIH = Threshold Limit Value of the American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Etats-Unis) / AGW = "Arbeitsplatzgrenzwert" (Allemagne)
IBE = Indicateurs biologiques d'exposition (France) / ACGIH-BEI = Biological Exposure Indices of the ACGIH (Etats-Unis) / BGW = "Biologischer Grenzwert" (Allemagne)
VbF = Règlement sur les liquides combustibles (Autriche)
VOC = Volatile organic compounds (composants organiques volatils (COV)) / AOX = composés halogénés organiques adsorbables
ATE = Acute Toxicity Estimates - ATE (estimations de la toxicité aiguë - ETA) selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Les indications faites ci-dessus doivent indiquer le produit considérant les dispositions de sécurité nécessaires,elles
ne servent pas à garantir certaines qualités et se basent sur nos connaissances actuelles.
Toute responsabilité est exclue.